



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

143^e Assemblée de l'UIP

Madrid (Espagne) 26-30 novembre 2021



18 novembre 2021

NOTE D'INFORMATION SANITAIRE

Informations relatives à la COVID-19

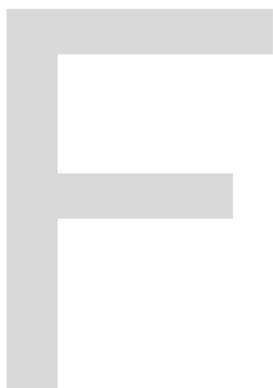
L'Union interparlementaire (UIP) prendra, en étroite collaboration avec le Parlement espagnol, toutes les mesures nécessaires pour garantir **vosre sécurité et vous assurer un confortable séjour à Madrid** à l'occasion de la 143^e Assemblée de l'UIP. Des mesures rigoureuses ont donc été mises en place en matière de santé et de sécurité. **Il est demandé à l'ensemble des participants de soutenir** ces efforts communs et d'observer consciencieusement les règles exposées ci-après.

Rappel important :

Tous les délégués se rendant à Madrid pour la 143^e Assemblée de l'UIP doivent s'assurer d'avoir une assurance santé et voyage internationale.

CONDITIONS LIÉES À LA COVID-19 ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENTRÉE EN ESPAGNE

- **Toute personne participant à l'Assemblée**, indépendamment de son statut vaccinal, **est vivement encouragée à effectuer un test PCR avant son départ pour l'Espagne**.
- **Preuve de faible risque épidémiologique** - Conformément à la [réglementation espagnole](#), pour entrer dans le pays, toute personne en provenance d'un pays ou d'une région présentant un risque de SARS-CoV-2 est tenue de fournir un certificat ou un document attestant de sa vaccination contre la COVID-19 (vaccin reconnu par l'Union européenne) **ou** un certificat de test de dépistage d'infection active avec résultat négatif **ou** un certificat de rétablissement après avoir contracté la COVID-19. Les réglementations nationales pouvant évoluer, il incombe à chaque délégué de consulter dûment le site web officiel espagnol en amont de son voyage.
- **Toute personne entrant en Espagne, en provenance d'un autre pays**, y compris en transit international, indépendamment de sa nationalité, de son âge ou de toute autre considération, **est tenue de remplir un formulaire de contrôle sanitaire et d'obtenir un QR code** qu'elle devra présenter à l'embarquement et lors de contrôles sanitaires à son arrivée en Espagne. Pour remplir le formulaire de contrôle sanitaire et obtenir le QR code, il convient de se rendre sur le site web suivant : <https://spth.gob.es/create>



#IPU143

RÈGLES À OBSERVER SUR LES LIEUX DES CONFÉRENCES ET DES ÉVÉNEMENTS SOCIAUX

- **Pour avoir accès au lieu de l'Assemblée, il est obligatoire de se soumettre à un test antigénique rapide de dépistage de la COVID-19** (valable 48 heures), qui sera réalisé gratuitement à l'hôtel Novotel situé en face du Palacio Municipal.
- **Tous les délégués doivent répéter le test toutes les 48 heures.**
- **Pendant l'Assemblée, les mesures de distanciation physique devront être strictement observées dans toutes les salles de réunion.** Pour prendre la parole, les délégués sont invités à ne pas quitter leur siège.
- **Le port du masque (couvrant le nez et la bouche) est obligatoire** en permanence (seules exceptions : en mangeant ou en buvant) sur les lieux de l'Assemblée, ainsi que dans les transports publics, dans les gares et d'autres espaces publics fermés.
- Les certificats de vaccination, de rétablissement de la COVID-19 ou les résultats de tests effectués dans un autre centre **ne seront pas acceptés** pour accéder au centre de conférence.
- Pour éviter les temps d'attente et permettre aux conférences de commencer à l'heure, **les participants sont invités à faire le test la veille du jour de début de leurs réunions.** Une file prioritaire sera prévue pour les présidents de parlement.
- Si votre test antigénique est négatif, vous recevrez un autocollant à code couleur que vous devrez apposer sur votre badge d'identification de l'Assemblée pour indiquer la date du test.
- Dans le cas d'un **résultat de test positif**, l'équipe médicale prendra immédiatement toutes les mesures de précaution nécessaires pour vérifier rapidement ce résultat. La confirmation d'un résultat positif impliquera **l'application du protocole sanitaire en vigueur en Espagne**, soit à l'heure actuelle une mise en quarantaine d'une durée de dix jours. **Vous êtes priés de vous assurer que l'assurance santé et voyage dont vous disposez couvre une possible infection au coronavirus, son traitement et l'hébergement pendant la période de quarantaine.**

ACCÈS AU LIEU DE L'ASSEMBLÉE ET AU SITE DE TEST DE LA COVID-19

Prenez la navette depuis l'hôtel de l'Assemblée jusqu'au Service d'enregistrement de l'UIP (Salón Blanco, [hôtel Pullman](#), en face du Palacio Municipal). Pour monter dans la navette, les agents de sécurité nationale vous demanderont le badge de l'assemblée ou une **pièce d'identité avec photo**.

Une fois arrivé à l'hôtel pullman, veuillez vous rendre au **Service d'enregistrement** pour récupérer les badges de l'Assemblée de votre délégation.

Ensuite, dirigez-vous vers l'hôtel Novotel (à côté du pullman) et le **site de test COVID-19** (salle Calathea) avec votre badge de l'assemblée :

- inscrivez-vous au test et attendez dans la salle d'attente dédiée que l'on vous appelle.
- (le Secrétariat de l'UIP a déjà fourni les informations de base du système d'inscription en ligne pour accélérer le processus).
- la procédure de test durera entre 3 et 5 minutes, et 15 minutes supplémentaires dans une salle d'attente pour la communication des résultats.
- il y aura 24 postes de test, dont **une voie réservée aux présidents de parlement/chefs de délégation parlementaire**.
- chaque salle d'attente comprendra un guichet où seront annoncés les résultats
- si votre test antigénique est négatif, vous recevrez un autocollant à code couleur que vous devrez apposer sur votre badge d'identification de l'Assemblée pour indiquer la date du test.

Ensuite, sortez du Novotel, traversez la rue et dirigez-vous vers le [Palacio Municipal](#) (lieu de l'Assemblée).

* * * * *

CENTRE DE TEST DE DÉPISTAGE DE LA COVID-19 : NOVOTEL MADRID CAMPO DE LAS NACIONES

Exclusivement à l'intention des participants inscrits

Adresse du centre de test : Hôtel Novotel, Campo De Las Naciones, C. de Ámsterdam, N°3, 28042 Madrid (Espagne)

Salle : Sala Calathea

Lien Google Maps : <https://goo.gl/maps/XqDvwwjjkzAMAFBV9>



HEURES D'OUVERTURE DU CENTRE DE TEST

24/11/2021*	11 h 00-17 h 00
25/11/2021	8 h 00-18 h 00
26/11/2021	7 h 00-18 h 00
27/11/2021	7 h 00-18 h 00
28/11/2021	8 h 00-17 h 00
29/11/2021	8 h 00-17 h 00

Des **tests antigéniques** (par prélèvement dans le nez ou la gorge) seront pratiqués dans ce centre. Les résultats seront disponibles au bout d'une quinzaine de minutes et resteront valables 48 heures.

* Les membres des délégations sont instamment priés **de faire le test la veille du jour de début de leurs réunions**, de façon à limiter l'affluence et les temps d'attente. Vous devez avoir une pièce d'identité avec photo avec vous.

Veillez noter que le centre n'effectuera pas de tests PCR (sauf dans des circonstances exceptionnelles, en cas de résultat positif d'un test antigénique, par exemple). Les délégués ayant besoin d'un test PCR pour leur voyage de retour sont encouragés à s'adresser à leur mission diplomatique ou à leur hôtel pour se renseigner sur le centre de test le plus proche (les frais correspondants ne seront pas pris en charge par les organisateurs de l'Assemblée).

LES 6M À GARDER TOUJOURS À L'ESPRIT



1 Masque
(le porter bien ajusté. Il doit couvrir le nez, la bouche et le menton)



2 Mètres
(au moins 1,5 mètre entre les personnes)



3 Mains
(se laver souvent les mains)



4 Moins de contacts et dans une « bulle sociale » stable



5 Meilleure aération
(activités en plein air et fenêtres ouvertes)



6 Moi, je reste à la maison...avec des symptômes ou avec test positif, si je suis cas contact ou si j'attends le résultat du test

17 février 2021
Consultez les sources d'information officielles:
www.mscbs.gob.es
[@sanidadgob](https://twitter.com/sanidadgob)



Une FAQ relative au coronavirus et d'autres renseignements utiles figurent sur le [portail Spain Travel Health](#). Il convient néanmoins de noter que les informations communiquées sur ce site **sont susceptibles de changer avec l'évolution de la pandémie**. Tous les délégués sont tenus de respecter les [protocoles de sécurité liés à la COVID-19](#) du **Règlement COVID-19 de l'IFEMA**, ainsi que le [règlement et le soutien de l'Organisateur](#).